



**Procès-verbal de la séance ordinaire du
conseil d'arrondissement
tenue le mardi 3 octobre 2017 à 19 h
7701, boul. Louis- H.-La Fontaine**

PRÉSENCES :

M. Luis Miranda, Maire d'arrondissement
M. Gilles Beaudry, Conseiller d'arrondissement
Mme Andrée Hénault, Conseiller de la ville
M. Paul-Yvon Perron, Conseiller d'arrondissement
Mme Michelle Di Genova Zammit, Conseiller d'arrondissement

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Luis Miranda, maire d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Louise Goudreault, Directrice d'arrondissement
Mme Jennifer Poirier, Secrétaire d'arrondissement

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

Période de questions du public

La période de questions du public débute à 19 h 00 et se termine à 19 h 05.

10.01

Période de questions des membres du conseil

La période de questions des membres du conseil débute à 19 h 05 et se termine à 19 h 12.

10.02

CA17 12211

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 3 octobre 2017, à 19 h

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Anjou du 3 octobre 2017, à 19 h, soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

10.03

CA17 12212

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 5 septembre 2017, à 19 h

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Anjou, tenue le 5 septembre 2017, à 19 h, soit approuvé.

ADOPTÉE

10.04

CA17 12213

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement, tenue le 27 septembre 2017, à 8 h

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement d'Anjou, tenue le 27 septembre 2017, à 8 h, soit approuvé.

ADOPTÉE

10.05

Ajournement de la séance ordinaire du 3 octobre 2017

La présente séance est ajournée à 19 h 14. Les délibérations reprennent à 19 h 20, après la récupération du rapport du maire de l'arrondissement sur la situation financière.

CA17 12214

Rapport du maire de l'arrondissement sur la situation financière

Conformément aux dispositions législatives, Monsieur le maire Luis Miranda fait rapport sur la situation financière de l'arrondissement.

Dépôt est fait au conseil d'arrondissement du rapport du maire sur la situation financière ainsi que de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ octroyés entre les mois de septembre 2016 et août 2017, de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même contractant, pour la même période, lorsque l'ensemble des contrats totalise une dépense dépassant 25 000 \$.

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

De publier le rapport du maire sur la situation financière de l'arrondissement d'Anjou dans l'édition du mois d'octobre 2017 du mensuel "Regards sur Anjou", distribué sur le territoire de l'arrondissement, au lieu d'une distribution par adresse civique.

ADOPTÉE

10.06 1170558011

CA17 12215

Décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen d'un immeuble situé au 7751, boulevard Louis-H.-La Fontaine, dans l'arrondissement d'Anjou, constitué du lot 1 114 430 du cadastre du Québec, pour l'aménagement d'une maison de la culture, d'une salle de spectacle ainsi que des espaces à des fins communautaires. N/Réf. : 31H12-005-3371-02 / 17-0352-T

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

Il est recommandé :

1. de décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen d'un immeuble situé au 7751, boulevard Louis-H.-La Fontaine, dans l'arrondissement d'Anjou, connu et désigné comme étant le lot 1 114 430 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, afin de permettre l'aménagement d'une maison de la culture, d'une salle de spectacle ainsi que des espaces à des fins communautaires ;
2. de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
3. d'autoriser une dépense de 2 700 000 \$ pour cette acquisition;
4. d'affecter les surplus de l'arrondissement pour un montant de 1 000 000 \$ afin de compléter ce financement, et ce, conditionnellement à ce que l'addenda du dossier 1170351001 soit autorisé;
5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

20.01 1171368011

CA17 12216

Adjuger le contrat 17-15767, relatif à la fourniture et à l'installation d'une génératrice au Centre Roger-Rousseau, à l'entreprise Le Groupe Parmo inc., plus bas soumissionnaire conforme. Dépense totale de 260 102,20 \$ taxes incluses. Appel d'offres public 17-15767 - six (6) soumissionnaires

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

D'adjuger à la compagnie Le Groupe Parmo inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat relatif à la fourniture et à l'installation d'une génératrice au Centre Roger-Rousseau de l'arrondissement d'Anjou, au prix de sa soumission

datée du 18 juillet 2017, soit pour une somme maximale de 260 102,20 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 17-15767;

d'autoriser le virement de crédit de 260 000 \$ entre le programme de réaménagement des parcs et le programme d'acquisition d'équipement et d'ameublement;

d'autoriser le maire d'arrondissement et la secrétaire d'arrondissement à signer tout document relatif à cette transaction;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE

20.02 1170790011

CA17 12217

Adjuger le contrat 17-16271, relatif à la location de quatre (4) niveleuses avec opérateur pour la saison hivernale 2017-2018 (avec option de prolongation d'un an), à la compagnie 9033-4020 Québec inc., au montant estimé de 220 752,00 \$, taxes incluses, et celui relatif à la location de trois (3) niveleuses avec opérateur pour la saison hivernale 2017-2018 (avec option de prolongation d'un an), à la compagnie Déneigement Fontaine Gadbois inc., au montant estimé de 186 259,50 \$, taxes incluses

En considération d'une prévision d'utilisation annuelle de 300 heures, le contrat est effectif, annuellement pour une période d'environ 5 mois, la période de déneigement étant comprise entre le 15 novembre et le 31 mars de l'année suivante;

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense totale approximative de 407 011,50 \$, taxes incluses, pour la location de sept (7) niveleuses avec opérateur pour les opérations de déneigement 2017 et 2018;

D'adjuger, aux plus bas soumissionnaires conformes, le contrat numéro 17-16271, relatif à la location des équipements et aux montants indiqués en regard de chacun d'eux, le tout, conformément aux documents de l'appel d'offres public du Service de l'approvisionnement, à savoir :

9033-4020 Québec inc.

Location de quatre (4) niveleuses munies d'une aile latérale (avec opérateur), correspondant aux articles 15 et 18 des documents de l'appel d'offres, au prix de sa soumission datée du 21 août 2017, soit au montant de 220 752,00 \$, taxes incluses, pour la durée du contrat, représentant des taux horaires respectifs de 160 \$ par appareil;

Déneigement Fontaine Fontaine inc.

Location de trois (3) niveleuses munies d'une aile latérale (avec opérateur), correspondant aux articles 19 à 21 des documents de l'appel d'offres, au prix de sa soumission datée du 21 août 2017, soit au montant de 186 259,50 \$, taxes incluses, pour la durée du contrat, représentant un taux horaire de 180 \$ par appareil;

Ce contrat comporte une option de renouvellement pour la saison hivernale 2018-2019;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

20.03 1171154006

CA17 12218

Adjuger le contrat 17-16378, relatif à la fourniture, la plantation et l'entretien d'environ 250 arbres (automne 2017), à l'entreprise Pépinière Jardin 2000 inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant estimé de 246 103,99 \$, taxes incluses. Appel d'offres public 17-16378 - trois (3) soumissionnaires

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

D'adjuger le contrat 17-16378 relatif à la fourniture, la plantation et l'entretien d'environ 250 arbres, à l'automne 2017, à l'entreprise Pépinière Jardin 2000 inc., plus bas soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission datée du 30 août 2017, au montant total estimé de 246 103,99 \$, taxes incluses, le tout conformément aux documents de cet appel d'offres;

d'autoriser à cette fin une dépense totale estimée à 246 103,99 \$, taxes et dépenses incidentes incluses;

d'autoriser le maire d'arrondissement et la secrétaire d'arrondissement à signer tout document relatif à ce contrat;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

20.04 1171154005

CA17 12219

Approuver l'entente à intervenir entre l'École secondaire d'Anjou et l'arrondissement d'Anjou et autoriser l'octroi d'une contribution financière de 8 133 \$ pour la réalisation des activités parascolaires de la saison 2017-2018

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'autoriser l'entente à intervenir entre l'École secondaire d'Anjou et la Ville de Montréal – arrondissement d'Anjou concernant la contribution financière de 8 133 \$ dédiée à la réalisation de l'offre de services aux étudiants pour le programme d'activités parascolaire pour la saison 2017-2018, selon les conditions énoncées dans l'entente;

d'autoriser le maire d'arrondissement et la secrétaire d'arrondissement à signer ladite entente pour et au nom de l'arrondissement;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE

20.05 1176402003

CA17 12220

Rapport sur la liste des décisions déléguées pour la période du 22 août au 18 septembre 2017, des bons de commande, des demandes de paiement, des achats par carte de crédit et des virements budgétaires pour la période comptable du mois d'août 2017

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

De recevoir le rapport de la directrice d'arrondissement faisant état des décisions prises dans l'exercice des pouvoirs délégués par le conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA 50), comprenant la liste des décisions déléguées pour la période du 22 août au 18 septembre 2017, des bons de commande, des demandes de paiement, des achats par carte de crédit et des virements budgétaires pour la période comptable du mois d'août 2017.

ADOPTÉE

30.01 1170507024

CA17 12221

Autoriser l'abrogation de la résolution CA17 12054, relative à l'affectation du surplus de l'arrondissement de 1 000 000 \$ pour la réalisation de divers travaux à la mairie de l'arrondissement et l'acquisition d'une génératrice, et autoriser le virement de ces crédits au surplus

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'abroger la décision CA17 12054 afin d'annuler l'affectation du surplus de l'arrondissement au montant de 1 000 000 \$ et de retourner au surplus ce montant;

d'autoriser le financement par règlement d'emprunt, des deux projets identifiés à la résolution CA17 12054, tel que détaillé au sommaire addenda;

d'effectuer les virements de crédits et les écritures nécessaires afin de refléter cette décision.

ADOPTÉE

30.02 1170351001

CA17 12222

Autoriser une dépense totale estimée à 336 853,75 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage des chaussées, conformément à l'entente-cadre collective 1223329 (CG17 0360) conclue entre l'agglomération de la Ville de Montréal et la compagnie Compass Minerals Canada Corp.

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense totale estimée à 336 853,75 \$, taxes incluses, auprès de l'entreprise Compass Minerals Canada Corp., en vertu de l'entente d'achat contractuelle 1223329 conclue avec l'agglomération de la Ville de Montréal pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage des chaussées, et ce, au prix unitaire de la soumission de l'adjudicataire, soit 77,10 \$ la tonne métrique, en sus des taxes applicables, en fonction d'une quantité prévisionnelle de consommation de 3 800 tonnes métriques;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

30.03 1171154007

CA17 12223

Autoriser, dans le cadre de la réalisation des travaux de réfection des infrastructures du parc Chénier (contrat 2016-11), la réaffectation des crédits nécessaires pour les travaux requis aux toilettes du pavillon des baigneurs. au montant de 13 932,74 \$ (taxes en sus)

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'autoriser, dans le cadre de la réalisation des travaux de réfection des infrastructures du parc Chénier (contrat 2016-11), la réaffectation des crédits nécessaires pour les travaux requis aux toilettes du pavillon des baigneurs au montant de 13 932,74 \$ (taxes en sus);

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE

30.04 1176402004

CA17 12224

Autoriser une dépense additionnelle de 203 802,73 \$ taxes incluses, au contrat 2016-12 adjugé à l'entreprise Les Excavations Payette Ltée. (CA16 12216), pour les travaux de réaménagement du dépôt à sel, majorant le montant total du contrat de 1 333 709,98 \$ à 1 537 512,71\$, taxes incluses

ATTENDU QUE la dépense additionnelle est causée par le niveau d'excavation du roc qui est plus élevé que prévu et par la prolongation du délai contractuel de réalisation;

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense additionnelle de 203 802,73 \$, taxes incluses, au budget des contingences du contrat 2016-12 dont l'adjudicataire est Les Excavations Payette Ltée. en vertu de la résolution CA16 12216, adoptée à la séance du

4 octobre 2016, majorant ainsi le montant total dudit contrat de 1 333 709,98 \$ à 1 537 512,71 \$, taxes incluses;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE

30.05 1177715006

CA17 12225

Autoriser une dépense additionnelle de 49 912,11 \$ taxes incluses, au contrat 2017-17 adjudgé à l'entrepreneur Construction D.G.A.V. Inc. (CA17 12177), pour les travaux de réaménagement du secteur de la mairie et la réfection des toilettes de l'arrondissement d'Anjou, majorant le montant total du contrat de 202 070,17 \$ à 251 982,28 \$, taxes incluses

ATTENDU QUE certaines demandes non prévues au contrat sont survenues lors de l'exécution des travaux;

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense additionnelle de 49 912,11 \$, taxes incluses, au contrat 2017-17 adjudgé à Construction D.G.A.V. inc., en vertu de la résolution CA17 12177, adoptée à la séance du 1^{er} août 2017, majorant ainsi le montant total dudit contrat de 202 070,17 \$ à 251 982,28 \$, taxes incluses;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE

30.06 1177715007

CA17 12226

Autoriser une dépense additionnelle de 37 407,69 \$ taxes incluses, au contrat 2016-0615 adjudgé à la firme EFEL Experts-Conseils Inc. (CA16 12141), pour les services professionnels du contrat de réaménagement du dépôt à sel dans l'arrondissement d'Anjou, majorant le total du contrat de 68 640,08 \$ à 106 047,77 \$, taxes incluses

ATTENDU QUE la dépense additionnelle est causée par le niveau d'excavation du roc qui est plus élevé que prévu et par la prolongation du délai contractuel de réalisation;

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense additionnelle de 37 407,69 \$, taxes incluses, au contrat 2016-0615 adjudgé à la firme EFEL Experts-Conseils Inc. en vertu de la résolution CA16 12141, adoptée à la séance du 5 juillet 2016, majorant ainsi le montant total dudit contrat de 68 640,08 \$ à 106 047,77 \$, taxes incluses;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE

30.07 1177715008

CA17 12227

Accorder une dérogation mineure pour le bâtiment résidentiel situé aux 5619-5623 du boulevard Roi-René

ATTENDU la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 11 septembre 2017;

ATTENDU que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil;

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'accorder une dérogation mineure au Règlement concernant le zonage (RCA 40), pour le bâtiment résidentiel existant situé aux 5619-5623 du boulevard Roi-René, sur le lot numéro 1 112 524 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, afin d'autoriser la marge avant secondaire de 2,06 mètres alors que ledit règlement exige une marge de 2,25 mètres, le tout, selon le certificat de localisation réalisé par M. Étienne Côté, arpenteur-géomètre, daté du 12 mai 2017, sous le numéro 1667 de ses minutes.

ADOPTÉE

40.01 1175365029

CA17 12228

Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) relatif à un projet de modifications du toit et de la façade pour le bâtiment résidentiel situé au 6360 de l'avenue du Bois-de-Coulonge

ATTENDU l'avis favorable émis par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 11 septembre 2017;

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, la modification du toit ainsi que des façades pour le bâtiment résidentiel situé au 6360 de l'avenue du Bois-de-Coulonge, sur le lot numéro 1 114 289 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément à l'option 1 des plans réalisés par la firme « DZZLNG » révisés en date du 6 septembre 2017.

À défaut de la délivrance d'un permis de construction à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant l'adoption de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE

40.02 1175365030

CA17 12229

Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) relatif à la modification de la façade du restaurant La belle et la boeuf situé au 8001 du boulevard des Galeries-d'Anjou

ATTENDU l'avis favorable émis par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 11 septembre 2017;

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, la modification de la façade pour le bâtiment commercial situé au 8001 du boulevard des Galeries-d'Anjou, sur le lot numéro 1 006 195 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément aux plans réalisés par la firme « Auvents Ombra Sole », daté du 23 mai 2017 et estampillé de cette même date.

À défaut de la délivrance d'un permis de construction à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant l'adoption de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE

40.03 1175365031

CA17 12230

Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) relatif à un projet de modification de la façade pour le bâtiment résidentiel situé au 6180 de l'avenue Goncourt

ATTENDU l'avis favorable émis par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 11 septembre 2017;

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, la modification de la façade principale pour le bâtiment résidentiel situé au 6180 de l'avenue Goncourt, sur le lot numéro 1 113 885 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément au montage photo estampillé en date du 11 septembre 2017.

À défaut de la délivrance d'un permis de construction à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant l'adoption de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE

40.04 1175365032

CA17 12231

Autoriser la prolongation de postes cadres et personnel politique - Budget 2018

ATTENDU QUE l'arrondissement d'Anjou adoptera son Budget de fonctionnement pour l'année 2018 à la mi-novembre 2017, sujet à approbation du Budget 2018;

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'autoriser la prolongation du poste de chef de division, relations avec les citoyens et communications, poste numéro 57390, à la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens et du greffe;

d'autoriser la prolongation du poste d'attaché politique, poste numéro 62829, à l'arrondissement d'Anjou.

ADOPTÉE

50.01 1170558010

Dépôt est fait au conseil d'arrondissement des documents suivants :

Dépôt 43

- Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme, tenue le 5 juin 2017.

60.01 1175365028

Dépôt 44

- Procès-verbal de la réunion de la Commission de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, tenue le 17 juillet 2017.

60.02 1172911010

CA17 12232

Levée de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 3 octobre 2017

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

Que la présente séance soit levée à 19 h 43.

ADOPTÉE

70.01

Je donne mon assentiment au contenu de ce procès-verbal.

Luis Miranda
Maire d'arrondissement

Jennifer Poirier
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le
12 décembre 2017.